

# Convention cadre de partenariat

entre

les académies d'Aix-Marseille et de Nice,

la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

et

la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**l'académie d'Aix-Marseille**

*Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence*

représentée par Bernard Beignier, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

**et l'académie de Nice**

*53, avenue Cap de Croix 06000 Nice*

représentée par Claire Lovisi, rectrice de l'académie de Nice, chancelière des universités,

d'une part,

**et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur**

*132, boulevard de Paris, 13003 Marseille*

représentée par François Goussé, directeur régional de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

et

**la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

*Hôtel de Région 27, place Jules Guesde, 13000 Marseille*

représentée par Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

d'autre part,

## II A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### PREAMBULE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 est aujourd'hui mise en œuvre dans chaque académie avec trois objectifs : élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous et diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification. La loi reconnaît le rôle des collectivités territoriales dans le bon fonctionnement du système éducatif. Comme suite aux lois de décentralisation depuis 1982 ou à la loi sur la formation professionnelle, la Région s'est vue confier des compétences dans le champ de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation en cours de vie professionnelle.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les académies d'Aix-Marseille et/ou de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déjà co-construit de nombreux partenariats autour des enjeux éducatifs et de la réussite des élèves :

- La Convention régionale de lutte contre le décrochage, du 18 janvier 2010 (avec ARDML)
- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, du 27 janvier 2012, au titre duquel sont inscrits les objectifs et priorités pédagogiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- La Convention de partenariat visant à favoriser la réinsertion sociale des détenus suivant un enseignement du second degré, du 24 novembre 2011,
- La Convention sur l'action culturelle et artistique, renouvelée le 19 juillet 2012,
- Le Protocole relatif à l'ouverture hors temps scolaires des équipements sportifs des lycées publics dans les quartiers prioritaires de Marseille, du 31 janvier 2014.

En 2014, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et les académies d'Aix-Marseille et de Nice ont, ensemble, élaboré et signé un Pacte pour les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant à mobiliser l'ensemble de leurs politiques publiques respectives autour de la réussite éducative : leur offrir un parcours vers la qualification et l'emploi, faciliter l'accès à l'autonomie dans toutes ses dimensions et promouvoir la citoyenneté, l'engagement ainsi que la mobilité internationale.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, convaincues de l'importance du rôle des EPLE et EPLEFPA dans la construction individuelle et professionnelle des jeunes, décident d'élargir leur partenariat par la synergie des politiques de l'Education Nationale, garanties par les Académies, des politiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, garanties par la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et des politiques régionales, dont la priorité pour la jeunesse a toujours été définie, afin de mettre en œuvre conjointement un service de l'éducation de qualité.

La présente convention définit les conditions d'un partenariat liant les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de la réussite et de l'égalité de tous les lycéen(ne)s quels que soient leur sexe, leur origine sociale et territoriale.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention tripartite est double :

- Renforcer le partenariat entre les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une meilleure synergie dans l'exercice de leurs compétences respectives, afin de favoriser les poursuites d'étude, élever les qualifications, réduire les inégalités sociales et territoriales, réduire la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification,
- Formaliser leur collaboration pour accompagner les EPLE dans l'atteinte des objectifs fixés dans leur contrat d'objectifs.

## **ARTICLE 2 – RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LES ACADEMIES D'AIX-MARSEILLE ET DE NICE, LA DRAAF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Pour garantir à tous les élèves les mêmes conditions de réussite, les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur visent à diminuer les inégalités sociales et de territoire. A cet effet, les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la Région, développeront conjointement une offre de formations de qualité. La Région, de par ses compétences, accompagnera ce volet en termes de qualité du bâti.

## **2.I. L'OFFRE DE FORMATION**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 et la loi sur la formation professionnelle de 2014 prévoient que la Région arrête, avec l'accord du recteur, la liste des ouvertures et fermetures de formations professionnelles initiales.

Considérant que c'est ensemble que les Académies, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région doivent assurer la meilleure offre de formation, les parties s'engagent à :

- Via le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), à proposer une offre de formations diversifiée qui permette de construire des parcours scolaires cohérents et qualifiants, qui réponde aux besoins des élèves, des garçons et des filles, et aux enjeux de développement des territoires et des emplois,
- Accompagner les établissements, plus particulièrement les lycées professionnels, dans une démarche d'assurance qualité, afin de répondre aux enjeux d'une gestion plus efficace et plus équitable de l'offre de formations et sa cohérence au regard des parcours et de la réussite des élèves,
- Perfectionner les formations déjà proposées, notamment via des actions liées à l'innovation pédagogique et à l'individualisation des parcours,
- Développer les campus des métiers et les qualifications adossés à des filières économiques régionales en développement.

## **2.II. CONSTRUCTION ET REHABILITATION**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, suite à la décentralisation, compétente pour la construction, la réhabilitation ainsi que la rénovation des EPLE et EPLEFPA. Soucieuse d'offrir à tous les jeunes un cadre d'études de qualité, la Région a toujours mis l'accent sur ces politiques publiques. Avec les Académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur les parties s'engagent sur :

- L'amélioration des conditions d'accueil, des équipements sportifs et des constructions neuves,
- La poursuite de la réhabilitation des EPLE et EPLEFPA, selon les besoins exprimés,
- L'intégration des critères de développement durable dans l'ouvrage bâti, comme le P3E.

## **ARTICLE 3 – COLLABORATION DES PARTIES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES EPLE DANS L'ATTEINTE DE LEURS OBJECTIFS**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 prévoit (art. 61) que la collectivité de rattachement puisse, si elle le souhaite, être associée à la signature du contrat d'objectifs, actuellement conclu entre l'académie et chaque EPLE. Le conseil d'administration de l'EPLE « se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement » (Art.L421-4 du code de l'éducation). Le contrat d'objectifs « définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs » (Art. R421-4 du code de l'éducation). Dans ce cadre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité être partie prenante de la convention tripartite. Elle souhaite compléter le contrat d'objectifs liant l'académie à l'EPLE par une fiche Région exposant les orientations régionales, relevant directement ou indirectement du champ

éducatif, selon lesquelles la collectivité pourra accompagner les EPLE dans la réalisation de leur projet d'établissement.

Parallèlement et conformément aux orientations définies par la Conférence Interministérielle à la Jeunesse du 21 février 2013, la Région Provence Alpes Côte d'Azur entend, de par ses orientations volontaristes et compétences légales, s'inscrire dans le rapprochement des acteurs publics de l'Education Nationale et des opérateurs associatifs de l'éducation non-formelle et populaire, intervenant sur le champ de la jeunesse, en respectant les missions et les compétences de chacun et en s'assurant de la qualification des intervenants.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur veulent renforcer leurs partenariats et leurs efforts communs engagés pour porter leur ambition en faveur d'objectifs majeurs pour assurer la réussite de tous les élèves :

- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (I),
- Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes (II),
- Garantir le meilleur cadre de vie et d'étude (III).

Les parties ont ainsi identifié les domaines dans lesquels une meilleure complémentarité des actions des académies et de la Région peut contribuer à assurer la réussite éducative de tous les élèves, en accompagnant les EPLE et EPLEFPA et en affirmant une volonté commune de réduire les inégalités sociales et territoriales et de renforcer les relations avec les familles pour une co-éducation réussie.

A cet effet, les parties s'engagent à développer leur partenariat sur le suivi des Conventions de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA) dont la nouvelle édition 2014-2015 « Réussite pour Toutes et Tous » est construite autour de cinq thématiques fortes : l'éducation artistique et culturelle, l'engagement citoyen, la prévention, la mobilité internationale et développer l'orientation choisie.

### **3.1. LUTTER CONTRE L'ABSENTEISME ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE**

L'obtention d'un diplôme joue un rôle fondamental dans la construction du parcours individuel et de l'insertion professionnelle des jeunes. C'est pourquoi, ensemble, les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont choisi de faire de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire leur première priorité.

Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'académie d'Aix-Marseille s'engage à réduire le nombre de décrocheurs en passant de 8 200 décrocheurs (source SIEI en 2012-2013) à 4 000 en 2015-2016, avec un objectif de raccrocher 2 000 élèves en 2016 (500 élèves raccrochés en 2012). Pour l'académie de Nice, l'objectif est de passer de 4 200 décrocheurs (source SIEI en 2012-2013) à 2 500 décrocheurs en 2015-2016. Pour ceux qui n'ont pu être raccrochés, ils devront bénéficier d'un accompagnement vers un dispositif qualifiant adapté. C'est en ce sens que la Région a développé ses dispositifs « nouvelles chances ».

Pour la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'enseignement agricole, l'objectif est de passer de 660 décrocheurs en 2012-2013 à 330 décrocheurs en 2015-2016, avec un objectif de raccrocher 130 décrocheurs en 2015-2016.

Déjà engagés dans cette lutte, les académies et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ont élaboré des parcours personnalisés pour les élèves en retard et/ou en échec scolaire. Une Mission de

lutte contre le décrochage scolaire a également été instituée. Les académies, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région ont développé le numérique éducatif afin de mettre en place une nouvelle pédagogie et de permettre à tous élèves un accès facilité aux ressources sur Correlyce ou l'Espace Numérique de Travail. Le dispositif « Réussite pour toutes et tous » a aussi été institué afin de contribuer à la lutte contre le décrochage, dans laquelle les services de l'orientation jouent également un rôle fondamental.

Afin de lutter efficacement contre ce phénomène, les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur visent une démarche globale sur tous les aspects liés à l'absentéisme et au décrochage scolaire :

### **3.1.1. Renforcer la prévention du décrochage scolaire**

La première étape dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est sa prévention. Elle se concrétise par la mise en œuvre des conditions de réussite de tous les élèves, qu'elles concernent la pédagogie, l'éducation, la culture, le social, la santé ou encore le familial.

Les académies et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront au suivi pédagogique pour la réussite de tous les élèves. Elles accompagneront les équipes enseignantes pour développer l'individualisation des parcours et des modalités de raccrochage ambitieuses et innovantes à travers une réflexion autour de la mixité des parcours. Les élèves en difficulté bénéficieront d'un suivi personnalisé, et le lien avec les familles sera renforcé.

La Région développera son dispositif « Réussite pour toutes et tous » qui vise à combattre les multiples causes du décrochage pour éviter de laisser certains lycéens et apprentis sans solution à la sortie du système scolaire, soutenir la mise en place d'actions expérimentales et innovantes de prévention des ruptures auprès des lycéens et apprentis, par la possibilité donnée à l'ensemble des lycées et des CFA de répondre à un appel à projets. Dans ce cadre, elle accompagnera également les projets menés par les équipes des établissements scolaires et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

### **3.1.2. Renforcer l'orientation et sécuriser les moments de transition**

L'orientation, comme la formation initiale, est primordiale à tout parcours scolaire, déterminant ce dernier ainsi que le futur individuel et professionnel des élèves. Elle s'appuie sur le niveau d'aspiration des élèves, qu'il revient à l'Ecole de développer quand il est trop influencé par les déterminismes sociaux, sur la connaissance des attentes et des compétences des élèves mais aussi sur la carte des formations et des perspectives d'emploi.

Les académies s'engageront à assurer le Service public d'orientation scolaire au moyen du réseau des Centres d'Information et d'Orientation et viseront à mettre en place une orientation active au sein des établissements, qui contribue à une projection positive dans l'avenir grâce à une découverte progressive de l'environnement social et professionnel pour chaque élève et étudiant, en fonction de ses aptitudes, de son niveau d'acquisition scolaire et des places offertes. Elles veilleront également à une orientation progressive tout au long du cursus en limitant les spécialisations précoces et en permettant une réorientation choisie.

La Région s'engagera dans la voie de l'amélioration de l'orientation en cours de vie professionnelle. Les parties s'engagent, dans l'exercice de leurs compétences respectives, à accompagner l'orientation des publics dont elles ont la charge en créant un véritable Service Public Régional de l'Orientation.

Les moments de transition jouent un rôle fondamental dans la vie scolaire et professionnelle. Il s'agit pour les élèves d'une période de fragilité et d'insécurité. C'est pourquoi les académies, la

DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région veulent sécuriser et accompagner les moments de transition, à l'entrée et à la sortie du second cycle et particulièrement dans la voie professionnelle ou technologique, dans la formation par alternance au sein des EPLE et EPLEFPA ou au sein des CFA, en favorisant une orientation positive et de qualité vers la voie professionnelle en lien avec la carte des formations et en articulant au mieux l'ensemble des voies d'accès à la qualification.

Les parties s'engagent à renforcer leurs actions pour construire un véritable continuum de formation dans le cadre de leurs compétences respectives permettant de faire accéder le plus grand nombre aux qualifications.

### **3.I.3. Accroître et diversifier les possibilités de retour en formation**

Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la formation scolaire prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Si, à l'issue de cette dernière, l'élève n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles, il doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre. C'est pourquoi les possibilités de retour en formation sous les formes les mieux adaptées (statut scolaire, apprentissage, accès à la qualification par les formations professionnelles proposées par la Région), doivent être accrues et diversifiées.

Les académies et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront à mettre en réseau les lycées offrant des solutions coordonnées de rescolarisation.

La Région, dans ses compétences propres, soutiendra les actions de rescolarisation et mettra à profit ses filières professionnelles et par alternance.

## **3.II. ELEVER LE NIVEAU DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE**

Améliorer les connaissances, les compétences et permettre l'accès de tous à la culture est un enjeu majeur de l'Education Nationale, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que de la Région, et participe de l'ouverture à l'autre et sur le monde. Elles poursuivent conjointement l'objectif d'élever le niveau de qualification de la population.

Développer la culture tout autant que les connaissances et les compétences est un objectif affiché de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, nécessaire à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication, et favorisant l'esprit d'initiative.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déjà intégré cette mission à leurs prérogatives. C'est ainsi que les parties se sont engagées dans des partenariats sur le développement de l'éducation artistique et culturelle, l'ouverture des équipements sportifs ou encore la réinsertion sociale des détenus suivant un enseignement du second degré.

Dans la continuité de leurs dispositifs, les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur visent ensemble le développement des quatre domaines suivants:

### **3.II.1. Le développement du numérique éducatif**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République comporte une grande ambition pour le numérique, déclinée au niveau de chaque académie par une

feuille de route. Elle renforce par ailleurs les compétences de la Région en matière d'infrastructures informatiques dans les EPLE et EPLEFPA, et leur maintien en condition opérationnelle. Il s'agit de développer une stratégie globale pour entrer dans l'ère du numérique en mettant en cohérence et en synergie les actions, les missions et les rôles des différents partenaires pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur favoriseront les innovations pédagogiques par le numérique, tout en accompagnant la différenciation pédagogique et en mettant l'accent sur le travail coopératif. Elles utiliseront le numérique afin de renforcer le lien avec les familles dans le suivi scolaire de leurs enfants et la liaison avec les établissements et mettront en place des stratégies pour lutter contre la fracture numérique.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà mis en place une politique importante pour le développement du numérique dans les EPLE et EPLEFPA, d'une part dans le cadre de ses compétences en matière de construction et d'équipement, au titre desquelles le câblage informatique des bâtiments, le déploiement d'ordinateurs et de périphériques, ainsi que leur mise en réseau participent ; et d'autre part, dans un cadre volontariste, tel que le raccordement à la fibre optique, l'Espace Numérique Educatif ou encore Correlyce. Elle assure la maintenance informatique grâce au service Support Technique Informatique des Lycées (STIL).

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mèneront des actions coordonnées avec l'Agence Régionale de Santé, les Universités et les autres partenaires pour développer une culture numérique des élèves autour des usages responsables et leur apprendre à communiquer sur les réseaux sociaux en valorisant leur image dans le respect des autres.

### **3.II.2. L'éducation artistique et culturelle**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République place au cœur de sa stratégie le développement de l'éducation artistique et culturelle et la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (réf. BO n°19 du 9 mai 2013).

L'éducation artistique et culturelle présente des caractéristiques repérées depuis longtemps comme agissant en profondeur sur la construction et l'épanouissement de la personne, ainsi que sur le développement des connaissances et compétences inscrites dans les apprentissages fondamentaux. Elle représente un enjeu majeur, tant au niveau des apprentissages que de celui de l'éducation citoyenne et de la nécessité de tisser du lien social. Les académies d'Aix-Marseille et de Nice ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur visent l'accès pour tous à la culture, et notamment des publics empêchés, ainsi que sa démocratisation. C'est en ce sens que les parties s'étaient déjà réunies autour d'une Convention cadre sur l'éducation artistique et culturelle en 2006.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur développeront l'éducation artistique et culturelle, les actions et dispositifs culturels en milieu scolaire comme lieux de rencontres avec l'œuvre. Elles s'assureront de la mise en œuvre de démarches favorisant les pratiques artistiques et le renforcement de la dimension participative dans le processus de construction et de réalisation des projets. Elles poursuivront la mise en œuvre des actions et dispositifs culturels en milieu scolaire favorisant la découverte des métiers liés au monde de l'Art.

Les deux académies, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région favoriseront l'implantation des espaces culturels dédiés dans les établissements. Elles s'engagent à encourager les partenariats entre les EPLE et EPLEFPA et les écoles d'Art et les pôles régionaux de développement culturels pour des projets d'éducation artistique et culturelle.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur veillera à ce que se mettent en place des projets fédérateurs de territoire et participera en collaboration avec les académies au développement de

l'éducation artistique et culturelle. La Région participera également avec l'Etat à la mise à disposition d'une offre numérique dans les parcours d'éducation artistique et culturelle et en médiathèque.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région, s'engagent à développer les actions et dispositifs culturels partenariaux, en direction de l'ensemble des jeunes publics, pour construire des parcours de territoire cohérents et fédérateurs, prenant appui sur les projets d'établissement et les ressources de proximité. Dans le cadre d'une construction collective, les parties favoriseront des projets culturels fédérateurs de territoire inter-cycles et inter-degrés.

### **3.II.3. L'éducation physique et sportive**

L'éducation physique et sportive est essentielle au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des filles et des garçons.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur soutiendront l'éducation physique et sportive, et s'appuieront sur les atouts de la Région en matière de sports de nature pour favoriser l'éducation au territoire, favoriser les liens sociaux et lutter contre le sentiment d'exclusion.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra le développement des équipements sportifs, en priorisant l'effort sur les quartiers urbains défavorisés des zones rurales. A cette fin, la Région s'appuiera sur ses référentiels qui intègrent les préconisations du guide ministériel relatif aux équipements sportifs.

Les EPLE et EPLEFPA, en accord avec la Région, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et les académies, pourront développer le dispositif d'ouverture des équipements sportifs.

### **3.II.4. La mobilité internationale et l'ouverture vers le monde de l'entreprise**

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, convaincues que l'ouverture à l'autre et au monde, garante du vivre-ensemble, est essentielle non seulement à la société mais aussi à la construction individuelle et professionnelle des jeunes, souhaitent renforcer et développer les dispositifs de mobilité internationale, en particulier sur le périmètre méditerranéen, et les partenariats avec le monde de l'entreprise.

Pour les dispositifs de mobilité internationale, les académies et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur favoriseront l'accès des plus défavorisés à ces projets, pour permettre la formation d'expériences et de compétences sociales, interculturelles, linguistiques et techniques. Conjointement avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles favoriseront le développement des mobilités et des échanges des jeunes, et renforceront leurs liens établis dans le cadre des valeurs, des priorités et des partenariats inscrits dans leur projet international éducatif et de formation.

Pour les partenariats avec le monde de l'entreprise, les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur inciteront les jeunes à développer leur esprit d'entreprendre. La Région modernisera les formations professionnelles et les adaptera aux évolutions technologiques.

## **3.III. GARANTIR LE MEILLEUR CADRE DE VIE ET D'ETUDE**

La sérénité du climat scolaire, préalable à la réussite des élèves, s'appuie sur un cadre de vie de qualité et le respect des règles de la vie collective.

### 3.III.1. Le cadre de vie

Le cadre de vie et d'étude joue un rôle fondamental dans la réussite des élèves mais également pour leur bien-être et leur construction individuelle et sociale. Les politiques et les actions mises en œuvre par les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et par la Région s'inscrivent à la fois dans le cadre des directives nationales mais aussi dans celui des politiques régionales, et ce dans plusieurs domaines :

➤ Santé et restauration

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a mis au cœur de ses objectifs la promotion de la santé, et précise ainsi que les élèves bénéficient au cours de leur scolarité d'actions de prévention et d'information, ainsi que de visites médicales, garantissant leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront à dispenser des actions de prévention et d'information en matière de santé auprès des publics lycéens. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur développera le numérique comme outil d'accès aux soins, et renforcera ses dispositifs, comme le « Pass Santé Contraception ».

Conjointement, les parties mèneront des actions coordonnées, avec l'Agence Régionale de Santé, de prévention des addictions à destination des jeunes en EPLE et EPLEFPA, notamment en lien avec les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Elles étendront également leur partenariat comme pour les sujets portés par les CESC.

Impactant la santé des élèves mais aussi l'environnement, la restauration en EPLE et EPLEFPA présente un double enjeu pour les académies, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra la mise en place d'un Service public régional de restauration de qualité, dont la bonne mise en œuvre sera garantie par les EPLE et EPLEFPA, et poursuivra l'harmonisation des tarifs et la tarification sociale. Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, il convient d'encourager l'introduction et la généralisation de l'alimentation biologique et locale dans la restauration collective, conformément aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. C'est ainsi que la Région favorisera le « mieux manger », notamment par l'accès facilité à une restauration adaptée et de qualité, qui réponde aux critères d'hygiène et de sécurité et au mieux aux enjeux environnementaux, notamment par la mise en place de circuits courts, de produits frais et de saison, si possible cultivés en agriculture biologique ou encore par la réduction et le recyclage des déchets alimentaires. Les parties visent également l'amélioration de l'accueil et du service de restauration, déclinée dans la charte « manger autrement au lycée ».

➤ L'hébergement en internat

Le développement des places en internats constitue une réponse pour beaucoup d'élèves et de familles confrontés à des difficultés d'hébergement, des difficultés sociales ou de transports. Au-delà de leur création, ces places recouvrent plusieurs enjeux liés aux objectifs conférés aux internats.

L'internat s'intègre dans un dispositif couvrant l'ensemble de l'offre de formation diversifiée, du pré-bac au post-bac. Le public concerné est constitué prioritairement d'élèves habitant un « quartier politique de la ville » (QPV) et/ou boursiers, d'élèves dont les conditions de vie et d'étude nécessitent un hébergement hors du cadre familial, d'élèves désirant accéder à une formation éloignée de leur domicile, d'élèves désirant accéder à une offre de formation dans des filières professionnelles rares ou d'élèves issus de la filière technologique ou professionnelle désirant poursuivre leurs études. La motivation de l'élève à intégrer un internat sera également prise en compte.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur mobiliseront l'équipe éducative pour mettre en place les actions éducatives nécessaires à l'accompagnement de l'hébergement en internat.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de garantir une médiation sociale, poursuivra la tarification sociale ainsi que la création d'internats adaptés à l'accueil de publics mixtes et selon les besoins de territoire et sociaux. Elle fournira également aux élèves des espaces de vie et de travail (création ou mutualisation) équipés en matériels mobilier, informatique et pédagogique.

### **3.III.2. Favoriser l'exercice de la citoyenneté**

Enjeu majeur des démocraties contemporaines, l'exercice de la citoyenneté revêt un caractère fondamental dans la vie individuelle et sociétale. Il est essentiel d'initier cet exercice dès le plus jeune âge et d'accompagner les élèves dans la construction citoyenne tout au long de leur scolarité. Garantir l'exercice de la citoyenneté au sein de l'établissement participe à favoriser la sérénité du climat scolaire.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a fait de l'éducation à la citoyenneté l'une de ses priorités. La mission d'éducation à la citoyenneté de l'école est alors de préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie. Les objectifs de l'enseignement civique et moral dispensé à chaque cycle ainsi que les actions engagées dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté relèvent de cette mission.

Considérant qu'il est capital que l'exercice de la citoyenneté par les lycéennes et les lycéens soit favorisé et soutenu, de même que la sérénité du climat scolaire, les académies d'Aix-Marseille, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Nice et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur décident de combiner leurs forces en faveur d'une vie lycéenne citoyenne et démocratique.

#### ➤ Vie lycéenne et démocratique

Les instances de la vie lycéenne et de la représentation démocratique sont essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance et permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du lycée ou encore d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage. Liés à cet objectif, le Conseil Régional des Jeunes et les Conseils de Vie Lycéenne participeront étroitement et veilleront à la promotion de l'amélioration de la vie lycéenne et démocratique dans chaque EPLE et EPLEFPA.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur développeront des outils permettant une meilleure visibilité pour améliorer l'exercice de la démocratie lycéenne, ainsi que les moyens et supports d'expression des jeunes dans les établissements scolaires, notamment en s'appuyant sur les programmes d'éducation civique, juridique et sociale dispensés par les EPLE et EPLEFPA.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra ou développera la consultation des jeunes par la contribution des élus au Conseil Académique de Vie Lycéenne et au Conseil Régional des Jeunes, ainsi que ses partenariats avec l'Etat pour la promotion des instances de représentation lycéennes (notamment carnet de correspondance, carte lycéen régional). Elle ouvrira ses dispositifs tels que les Conventions de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA) aux élus lycéens et aux Maisons des lycéens pour permettre notamment la formation à l'engagement, à la gestion d'une association et à l'exercice de la démocratie. Elle soutiendra également les associations qui rassemblent des élèves souhaitant s'engager dans des actions concitoyennes et prendre des responsabilités au sein des établissements, en créant des locaux nécessaires à leur activité.

#### ➤ La lutte contre les discriminations, la réduction des inégalités filles-garçons

La circulaire ministérielle de rentrée 2013 réaffirme dans ses priorités « la promotion de l'égalité filles garçons à l'école » mais aussi, de manière plus large, la lutte contre toutes les discriminations.

La lutte contre les discriminations contribue à renforcer la cohésion sociale et à favoriser l'épanouissement de chacun comme individu et comme citoyen. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'accompagner les établissements dans le repérage et l'analyse de situations discriminantes ou de situations pouvant engendrer des discriminations à des fins de prévention.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront à sensibiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative à toutes les formes de discriminations. La Région poursuivra le développement des dispositifs de lutte contre les discriminations proposés aux établissements.

Les situations respectives des filles et des garçons au sein du système éducatif sont, à l'image de celles des hommes et des femmes dans la société, très contrastées. Ainsi, si l'on sait que les filles « réussissent » mieux à l'école que les garçons, on constate aussi qu'elles choisissent moins les filières scientifiques, techniques ainsi que les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, tandis que les garçons se dirigent moins vers les filières du social et paramédical. Ainsi, c'est tout au long du parcours scolaire qu'il est nécessaire d'agir pour éviter que ne se reproduisent les inégalités, tant auprès des élèves et des parents que des enseignants et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, pour que se développe une « culture de l'égalité entre les sexes » et de la mixité dans les parcours de formation et les secteurs professionnels.

C'est en ce sens qu'a été adoptée en février 2013 la convention interministérielle sur l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. La « promotion de l'égalité filles-garçons à l'école » est ainsi également l'une des priorités énoncées par la circulaire ministérielle de rentrée 2013 : lutte contre toutes les discriminations, apprentissage du respect mutuel (qui permettra de combattre les diverses formes – verbales, physiques... – de violences sexistes), éducation à la sexualité....

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront à la sensibilisation des élèves et des communautés éducatives au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons, ainsi qu'à l'accès égalitaire à l'ouverture sur le monde et à la mobilité internationale.

La Région veillera à la promotion de la mixité des parcours de formation et d'orientation ainsi que des secteurs professionnels.

Afin de lutter contre les discriminations liées au sexe, au-delà du renforcement de la vie démocratique des EPLE et EPLEFPA, les académies, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région visent à l'intégration des objectifs de mixité dans les projets d'établissements, et la pérennisation du concours à destination des lycéennes et lycéens, valorisant les actions innovantes de sensibilisation des élèves à la mixité, ainsi que son élargissement aux apprentis.

#### ➤ Le développement durable

Enjeu de société, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait du développement durable l'une de ses priorités. Avec les académies d'Aix-Marseille et de Nice, garantes des politiques nationales, les parties ont entrepris d'agir en faveur d'un futur soutenable pour les jeunes générations, considérant que la prise en compte du développement durable doit être pleinement intégrée aux actions éducatives ainsi qu'à la vie et au fonctionnement des EPLE et EPLEFPA.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur veilleront à l'implication de toute l'équipe éducative autour d'un projet cohérent et en adéquation avec l'environnement de l'EPLE et EPLEFPA. Elles favoriseront la mise en place d'éco-délégués, élèves ou issus de la communauté éducative.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans une démarche systématique en faveur de la Qualité Environnement des Bâtiments et des économies d'énergie. Elle poursuivra ses efforts en matière de développement durable pour les EPLE et EPLEFPA, et mettra en place un Service public régional de restauration de qualité.

Conjointement, les parties élargiront leurs engagements conventionnels pour l'éducation à l'environnement et au développement durable aux deux académies et à la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, et mèneront des actions de prévention, de tri et de valorisation des déchets.

#### **ARTICLE 4 – SUIVI ET EVALUATION**

Un comité de suivi composé à minima de trois représentants de l'Etat (académies d'Aix-Marseille et de Nice, DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de trois représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention. Ce comité se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pour présenter le bilan des actions menées et réfléchir aux éventuels ajustements à apporter à l'action. Une ou plusieurs personnes qualifiées extérieures peuvent être conviées au comité de suivi en tant que de besoin.

L'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Nice, avec l'expérimentation choisie de la Région, produiront un bilan à l'issue de la campagne de contractualisation couvrant la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2018. Ce bilan rendra compte de l'ensemble des contrats d'objectifs signés, des dialogues de contractualisation réalisés avec un tiers des établissements de l'académie et des actions mises en œuvre. Il sera présenté aux élus du personnel et aux partenaires sociaux dans le cadre des travaux des conseils académiques.

#### **ARTICLE 5 – DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans et prend effet à compter de sa date de signature. Pendant la durée de la convention, toute modification des conditions ou modalités d'exécution définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, après consultation du comité de suivi et sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Six mois avant le terme de la convention, les parties se réunissent pour étudier les conditions de sa reconduction.

Fait à ....., le ....., en 4 exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour l'académie de Nice

**Bernard Beignier**

Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

**Claire Lovisi**

Rectrice de l'académie de Nice,  
Chancelière des universités

Pour la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Pour la Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

**Michel Vauzelle**

Président de la Région  
Provence – Alpes – Côte d'Azur

**François Goussé**

Directeur de la Direction Régionale de  
Provence – Alpes – Côte d'Azur